

Ministry of Education
Division de la petite enfance
et de la garde d'enfants

315 Front Street West, 11th floor
Toronto ON M5V 3A4

Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et
de la garde d'enfants

315, rue Front Ouest, 11^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3A4



DESTINATAIRES : Exploitants de services de garde d'enfants

EXPÉDITRICE : Shannon Fuller
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : Le 10 avril 2020

OBJET : Frais exigés aux parents et soutien financier pour le secteur de la garde d'enfants

Nous vous remercions de continuer à travailler en partenariat avec nous en ces moments difficiles sans précédent qui évoluent rapidement.

Nous savons que l'épidémie de COVID-19 a des répercussions importantes sur les familles et le secteur de la garde d'enfants. La présente note de service donne un aperçu des prochaines mesures que nous allons prendre ensemble pour soutenir les parents et s'assurer que le secteur de la garde d'enfants est prêt à jouer le rôle essentiel dans le soutien des familles et la reprise économique de l'Ontario à la suite de cette épidémie.

Frais exigés aux parents

Le ministre de l'Éducation a annoncé qu'en date du 9 avril, il est interdit à tous les fournisseurs de services de garde d'enfants de facturer des frais aux parents si aucun service de garde n'est fourni, et les parents ne peuvent pas perdre leur place en service de garde d'enfants ou être autrement pénalisés en raison de frais non payés pendant cette période de fermeture. Si les parents ont payé les frais à l'avance, les fournisseurs de services de garde d'enfants doivent leur rembourser les frais payés à compter du 9 avril et pour les jours suivants.

Nous savons que ce sera un réel soulagement pour les parents, dont un grand nombre peuvent avoir été mis à pied ou avoir vu leurs heures de travail réduites.

Nous comprenons que certains exploitants de services de garde d'enfants ont continué à facturer des frais aux parents au cours de cette période pour réussir à payer le personnel et éviter des mises à pied, ainsi que pour payer le loyer et les autres coûts fixes, et nous sommes engagés à travailler en collaboration pour soutenir le secteur.

Financement du secteur de la garde d'enfants

Nous nous engageons à travailler avec nos collègues du gouvernement fédéral et des municipalités sur une démarche visant à soutenir le secteur de la garde d'enfants.

Le gouvernement fédéral a annoncé un soutien fédéral aux entreprises et aux particuliers en lien avec la COVID-19, y compris la Subvention salariale d'urgence du Canada pour les entreprises et la Prestation canadienne d'urgence pour les particuliers.

Pour votre information, un lien vers le site du gouvernement fédéral qui décrit toutes les mesures de soutien fédérales que l'on retrouve dans le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 est fourni ci-dessous :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

Nous encourageons les exploitants de services de garde d'enfants à consulter et à optimiser ces mesures de soutien du gouvernement fédéral pour le personnel ne travaillant pas pendant la fermeture, de façon à être en mesure de rouvrir lorsque la déclaration de l'état d'urgence sera terminée et à s'assurer que le personnel est soutenu tout au long de l'épidémie:

- Plus particulièrement, nous encourageons fortement tous les exploitants admissibles du secteur à envisager le soutien offert dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada, qui aidera les employeurs à garder les membres du personnel embauchés et à couvrir 75 % de leur salaire.
- Nous savons que certaines mises à pied ont déjà eu lieu et le gouvernement fédéral a confirmé que les employeurs peuvent réembaucher le personnel et être tout de même admissibles à cette subvention.
- Nous reconnaissons que certains exploitants de notre secteur peuvent ne pas être admissibles à cette subvention et auront donc besoin d'autres formes de soutien du revenu. Nous encourageons ces exploitants à se tourner vers la Prestation canadienne d'urgence.

Bien que le salaire représente le coût le plus important pour les exploitants, nous comprenons également qu'il existe d'autres coûts fixes. Nous nous engageons à travailler avec vous, nos GSMR/CADSS et nos partenaires fédéraux, sur une démarche visant à soutenir ces coûts. Nous savons également que nous devons agir rapidement pour vous fournir le soutien dont vous avez besoin.

Merci,

Shannon Fuller

CC : GSMR/CADSS